

La Chronique de l'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT - Numéro 106 - SEPTEMBRE 2017
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT
Directeur de publication : Philippe Gras - Dépôt légal : troisième trimestre 2017

**JOURNÉES
DU
PATRIMOINE**

**DIMANCHE 17
SEPTEMBRE**

VOIR EN PAGE 16

Nouveau projet de parc photovoltaïque sur les Côtes : l'ASCOT dit NON !

Une fois obtenu l'arrêt de l'exploitation de la carrière en janvier 2004, l'ASCOT s'est engagée dans des actions permettant la valorisation patrimoniale et environnementale du plateau des Côtes, faisant notamment des propositions pour l'aménagement de cette excavation ayant détruit plus de 60 hectares de la table basaltique.

Position de l'ASCOT pour l'aménagement de l'ancienne carrière

Un document officiel atteste qu'à l'issue de sa remise en état de la carrière, la Société des Basaltes du Centre, alors dirigée par Jacques Chambon, devait céder à la collectivité toutes les parcelles lui appartenant en pleine propriété pour le franc symbolique. Or, cet engagement écrit n'a pas été suivi d'effet à ce jour.

Le 26 octobre 2007, se basant sur les études du cabinet Sycomore, Clermont Communauté avait pourtant fait le choix du « parc rustique » et rejeté le « centre régional d'éducation motocycliste », choix en relative cohérence avec les objectifs de l'ASCOT. Ce projet ne s'est malheureusement pas concrétisé par manque de volonté politique, malgré nos interventions et actions diverses, livrant ainsi l'espace de la carrière aux activités les plus variées, la plupart du temps illicites et incompatibles avec la préservation de l'environnement.

D'où notre objectif prioritaire d'obtenir la protection de l'ensemble du site des Côtes, et notamment du secteur de l'ancienne carrière, sise sur les communes de Durtol et de Nohanent.

Les orientations du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Grand Clermont (approuvé le 20 novembre 2011) sont d'ailleurs conformes aux buts poursuivis par l'ASCOT depuis ses origines, puisqu'ayant retenu l'emplacement de l'ancienne carrière comme « pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer ». C'est pourquoi nous avons proposé en 2013 que le centre scientifique et muséographique dédié à l'archéologie et à l'environnement – déclaré d'intérêt communautaire le 20 décembre 2005 dans le précédent schéma de développement culturel de Clermont Communauté – puisse s'implanter sur cet espace (cf. Chronique N° 90 pp. 2-6).

Et si nous militons aujourd'hui pour l'extension de l'ENS de Clermont-Ferrand à l'ensemble du site des Côtes, c'est en particulier pour y inclure l'ancienne carrière, dont les zones humides, de types très variés, recèlent une faune et une flore dignes d'être préservées et étudiées, tels les sept espèces d'amphibien recensées (cf. Chroniques N° 83 pp. 3-5 et 86 pp. 4-5). Ainsi, même les zones de gravier paraissant « stériles » ou « 100 % minérales » sont tout à fait favorables au crapaud calamite et à l'alyte (crapaud accoucheur). La nature, faune et flore, finit d'ailleurs toujours par coloniser les milieux les plus hostiles ; ce qui est le cas dans la carrière malgré le frein que représente la pratique des « sports » mécaniques.

(Suite à la page suivante)

DES FOUILLES SUR CORENT !

Contrairement à nos informations parues dans la Chronique de juin, des fouilles inattendues viennent d'avoir lieu sur le plateau de Corent !

Explications page 12



Association pour la
Sauvegarde des Côtes de
Clermont-Chanturgue

81 rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Fd

Courriel :
ascot@gergovie.fr

Sites Internet
www.cotes-de-clermont.fr
www.gergovie.fr

SOMMAIRE

Éditorial..... 1 à 4

Actualités des Côtes
..... 5 à 9

Billet Nature..... 10 à 11

Des fouilles cet été
sur Corent !! 12

Nouvelle BD sur
Gergovie : la bataille
imaginaire ! 13

Des Belges
chez les Arvernes
..... 14 à 15

Adhésion/abonnement... 15

Décès de Madame
Chantal Pras..... 16

Journées européennes
du patrimoine..... 16

Premier projet de centrale photovoltaïque

Depuis l'arrêt de son exploitation, la carrière a donc été dominée par les activités de « loisirs » motorisés, sans oublier ses « succès » en tant que lieu de déchetterie sans tri sélectif et de rassemblement pour les *rave parties*. Il ne faudrait pas pour autant oublier le projet de parc photovoltaïque, porté par l'ancienne municipalité de Nohanent et la société NOVEO Énergies Nouvelles (établissement ayant fermé en 2015) entre 2010 et 2012, auquel l'ASCOT s'est opposée (ce projet et les actions de l'ASCOT à son encontre ont fait l'objet d'articles dans les Chroniques N° 77, 79, 81, 82, 83, 85 et 86).

Nous avons de ce fait participé à diverses rencontres et réunions sur le sujet, puis déposé une contribution lors de l'enquête publique sur la révision simplifiée n° 2 du PLU de Nohanent en mai 2011, révision consistant à créer dans l'ancienne carrière une zone AUs (zone de production d'énergie solaire) sur une partie de la zone NL (zone naturelle dominante loisirs), la superficie des parcelles concernées s'élevant à environ 14 hectares.

Parmi ses nombreux arguments contre cette révision simplifiée (cf. Chronique N° 81 pp. 2-3), l'ASCOT faisait notamment valoir que la création d'un parc photovoltaïque était incompatible avec le Schéma Directeur (d'urbanisme) définissant l'ancienne carrière comme « espace à enjeux paysagers, écologiques et récréatifs », ainsi qu'avec l'orientation « pôle à potentiel touristique et récréatif à renforcer », proposée pour cette même carrière dans le projet du futur SCoT (destiné à remplacer le Schéma Directeur). Elle précisait aussi que l'installation de panneaux solaires ne permettrait aucunement d'endiguer les nuisances dues aux engins motorisés, comme l'avancait avec une mauvaise foi certaine l'ancienne municipalité de Nohanent, mais accroîtrait plutôt leur présence sur des zones encore plus vulnérables.

Notre argumentaire ne fut malheureusement pas retenu par le commissaire enquêteur, qui, dans son rapport, donna un avis favorable à la révision simplifiée. L'ASCOT engagea alors une requête en annulation de la délibération du conseil municipal du 17 juin 2011 approuvant la révision simplifiée n° 2 du PLU, requête contestant la légalité de la délibération et insistant sur l'avis des services de l'État concernant l'incompatibilité du projet de révision simplifiée avec le Schéma Directeur (cf. Chronique N° 85 pp. 4-5). Le 9 mai 2012, cette requête fut toutefois rejetée par le Tribunal Administratif, qui condamna l'ASCOT à verser 500 € à la commune de Nohanent...

Quoi qu'il en soit, le projet de centrale photovoltaïque fut abandonné, sans doute en raison d'une conjoncture économique alors peu favorable à l'énergie solaire, mais aussi grâce à certains propriétaires peu disposés à vendre ou louer leurs terrains.

Nous étions cependant parfaitement conscients que la menace d'un parc photovoltaïque sur l'ancienne carrière était toujours présente, d'une part en raison d'une première étape franchie, à savoir la création d'une zone AUs (zone de production d'énergie solaire) au sein de la zone NL (zone naturelle dominante loisirs), d'autre part à cause de l'immobilisme de Clermont Communauté sur le dossier de l'ancienne carrière et de son « amnésie » quant à son choix de « parc rustique ».

Nouveau projet de parc photovoltaïque par Combrailles Durables

Ainsi, il y un an, la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) « Combrailles Durables »¹, représentée par sa directrice générale M^{me} Isabelle Gardères, contacta l'ASCOT au sujet de son projet de construction d'un parc photovoltaïque sur les parcelles AUs concernées. Une rencontre se déroula ensuite début décembre à notre local entre M^{me} Gardères et plusieurs membres du Conseil d'administration de l'ASCOT, sans qu'évidemment nous revoyions notre position sur la question ; et lors de sa dernière assemblée générale, le 25 mars dernier, l'ASCOT réaffirma son opposition à toute installation de panneaux photovoltaïques dans l'ancienne carrière, les rapports moral et d'activités pour l'année 2016 ayant été approuvés à l'unanimité.

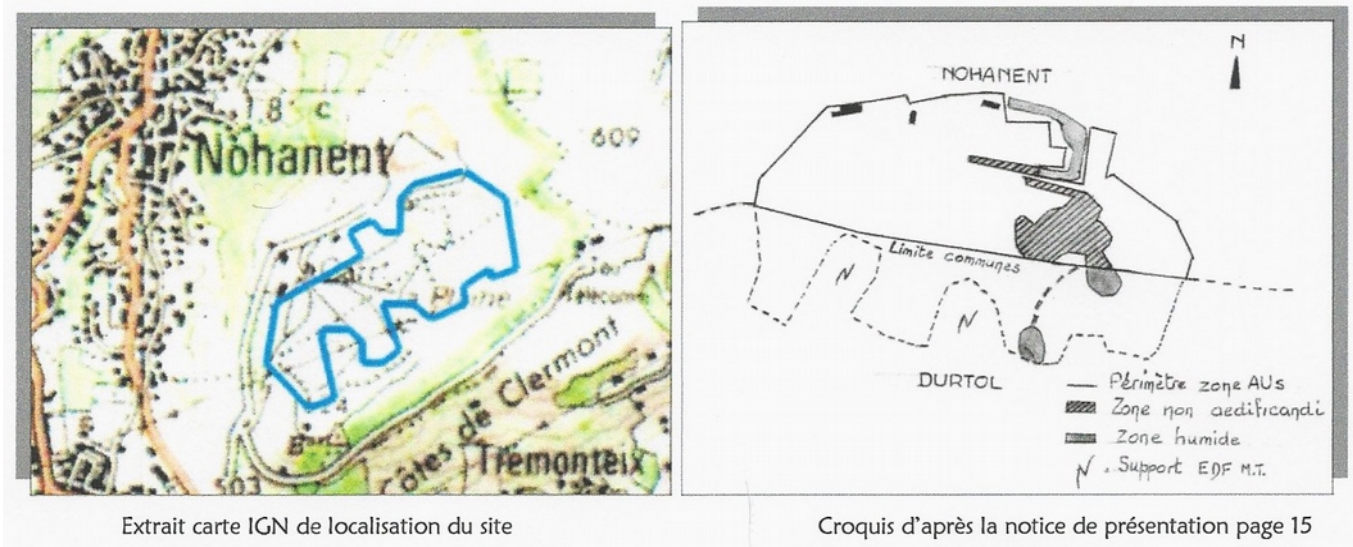
M^{me} Gardères était au courant de notre implication sur le site, en particulier grâce à nos Chroniques disponibles sur Internet, et par conséquent de notre action, au cours des années 2010 à 2012, contre l'implantation d'une centrale photovoltaïque dans l'ancienne carrière. Si elle a néanmoins tenu à nous rencontrer, c'est qu'elle nous considère comme un interlocuteur « important » dont l'avis devait être pris.

La démarche de Combrailles Durables est ainsi de rencontrer tous les « acteurs » et usagers du site, ainsi que les collectivités locales concernées, afin d'aboutir à « la co-construction d'un projet global avec les acteurs locaux ».

¹ Les objectifs déclarés de Combrailles Durables sont « de porter localement des projets d'intérêt collectif, produire de l'énergie renouvelable, contribuer à la maîtrise des consommations, permettre aux citoyens de s'approprier les problématiques énergétiques au niveau local et essaimer le projet ». Elle entend de cette façon « contribuer aux politiques énergétiques territoriales ». D'abord fondée sous forme associative fin 2009, la SCIC Combrailles Durables, située sur la commune de Loubeyrat, a été créée en 2010, sa première réalisation étant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école primaire de cette commune (Loubeyrat est située à environ 10 km au nord-ouest de Riom, sur les contreforts du plateau des Combrailles).

Combrailles Durables a de ce fait eu des contacts avec la SBC Holding (l'entreprise de l'ancien carrier des Côtes), M. Maneval, responsable de l'entretien du réseau de promenade à Clermont Communauté (Clermont Auvergne Métropole depuis le 1^{er} janvier 2017), la LPO, Laurent Longchambon pour le CPIE (étude des zones humides et des amphibiens de la carrière), Lucie Le Corguillé, responsable de l'élaboration du plan de gestion de l'ENS des Côtes pour le CEN et, bien entendu, la mairie de Nohanent.

M^{me} Gardères espérait surtout nous convaincre du bien-fondé du projet de Combrailles Durables, et peut-être nous y convertir, en insistant sur la démarche de leur société coopérative qui « s'inscrit dans la charte de l'économie sociale et solidaire », leurs projets de production d'énergie renouvelable étant menés « hors du champ spéculatif ». Combrailles Durables se présente ainsi comme « une coopérative d'intérêt collectif, sans but lucratif, animée par des bénévoles », ayant « un fonctionnement démocratique selon le principe : 1 coopérateur = 1 voix » (chacun peut devenir coopérateur en acquérant au moins une « part sociale » de la coopérative à 50 €), « permettant aux coopérateurs un placement local, éthique et solidaire » (quel que soit le montant de sa participation, chaque coopérateur a par conséquent un pouvoir de décision équivalent, contrairement aux entreprises traditionnelles où le pouvoir est fonction du nombre de parts ou d'actions détenues dans la société).



Extrait carte IGN de localisation du site

Croquis d'après la notice de présentation page 15

***Périmètre du premier projet de parc photovoltaïque envisagé
par la société NOVEO Énergies Nouvelles et l'ancienne municipalité de Nohanent***
Extrait de *La Chronique de l'Oppidum* N° 81, juin 2011, p. 2 – Croquis (de droite) de J.-C. Gras / ASCOT

L'ASCOT contre ce nouveau projet

On peut certes trouver cette manière de fonctionner, qui parie sur l'engagement citoyen, plus sympathique que celle d'une entreprise « normale » dont la stratégie vise principalement à la rémunération des actionnaires, telle NOVEO Énergies Nouvelles, alors filiale du groupe allemand RENERCO à l'époque du premier projet de centrale solaire (voir plus haut).

Le principal avantage avancé par Combrailles Durables pour motiver les propriétaires des parcelles AUs, est toutefois le même que celui mis en avant par NOVEO, à savoir le montant que leur rapporterait la production d'énergie solaire. Pour l'ancienne carrière des Côtes, le loyer envisagé serait compris entre 1500 et 2000 € par an à l'hectare (en 2010, la société NOVEO annonçait un loyer minimum de 2500 €), plus « un complément de revenu en fonction des recettes de la vente d'électricité » (la préférence de Combrailles Durables allant à l'acquisition des parcelles AUs par la commune de Nohanent via l'EPF-Smaf, afin que celle-ci puisse « bénéficier d'un revenu au profit de l'intérêt général »).

Le but de Combrailles Durables – ce qui n'est pas un reproche mais permet de relativiser sa démarche – **est en fait celui de toute entreprise, qui est de s'étendre, d'« essaimer le projet » comme le dit pudiquement la société coopérative de Loubeyrat, c'est-à-dire de pérenniser son activité en conquérant de nouveaux marchés,** d'une part à l'extérieur de son territoire historique des Combrailles (elle a par exemple équipé dernièrement le site scolaire de Blanzat), d'autre part en ne se cantonnant pas aux installations de panneaux photovoltaïques sur les toitures (d'où son projet sur les Côtes) et à l'énergie solaire.

Cependant, le point fondamental pour l'ASCOT est que cette façon de procéder ne changerait rien au résultat final qui artificialiserait jusqu'à 13 ou 14 hectares du site de l'ancienne carrière. Dans la présentation de son projet de parc photovoltaïque (cf. réf. doc. 3 p. 4), Combrailles Durables n'évoque même pas la possibilité (nous ne parlons pas de la décision qui ne peut être prise qu'après une étude d'impact environnemental) d'une zone *non aedificandi* (non constructible) au niveau des principales zones humides de la carrière, comme cela avait

pourtant été le cas dans le précédent projet sur une superficie d'environ 1,6 hectares (même si cette façon de mettre la nature en « cage », au milieu des panneaux photovoltaïques, ne pourrait qu'être néfaste à sa biodiversité).

Du reste, l'agglomération clermontoise comprend déjà suffisamment de surfaces artificielles pour que les espaces naturels, partiellement naturels ou qui peuvent le redevenir soient sauvegardés, y compris dans leur aspect paysager : tel est le cas du site des Côtes en général et de son ancienne carrière en particulier. D'un point de vue global, nous pensons que les espaces naturels et agricoles doivent ainsi être préservés des panneaux solaires, et qu'il vaut mieux privilégier les toitures. C'était d'ailleurs jusqu'à présent la démarche de Combrailles Durables puisque leurs dix-neuf réalisations sont toutes des installations de panneaux photovoltaïques sur des toits, comme l'indique son président Loïc Le Quilleuc : « Aujourd'hui l'activité principale de Combrailles Durables est de développer, financer et exploiter des installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux. ».

Une solution plus efficace – mais qui nécessiterait une réflexion au niveau national, et non local comme le préconise Combrailles Durables – sans conséquence sur l'esthétique, l'aspect paysager et la protection de l'environnement serait d'installer davantage de panneaux solaires sur les parkings et les immenses toits des bâtiments des zones commerciales et artisanales qui défigurent les entrées de nos villes et villages, gaspillent des terres agricoles fertiles, en occupant des surfaces immenses du fait de leur construction sans étage ! Et nous n'en manquons malheureusement pas dans l'agglomération clermontoise !

Quand on a conscience de cette importante surface disponible, condamner 14 hectares d'un espace naturel ou en train de le redevenir serait un véritable gâchis...

Il serait de plus à craindre que l'installation d'un parc photovoltaïque agisse comme un cheval de Troie dans la zone de l'ancienne carrière, avec à la clef l'extension de celui-ci et l'installation d'activités diverses et variées, tant sur la commune de Nohanent que sur celle de Durtol, que ce soit de manière réglementaire en modifiant la destination des parcelles dans les PLU, ou, tout simplement, par le laisser-faire habituel (cf. la venue d'un ferrailleur dans « Actualités des Côtes » p. 6). Le secteur de la carrière serait de fait exclu du périmètre de l'ENS si ce dernier venait à s'étendre à l'ensemble du site des Côtes.

Conclusion

En conséquence, l'ASCOT se prononce résolument contre la création d'une centrale solaire sur l'ancienne carrière des Côtes dite de Durtol, et de tout aménagement de type industriel, para-industriel ou autre qui serait incompatible avec les objectifs de longue date de notre association, objectifs conformes aux orientations du document d'urbanisme « le SCoT du Grand Clermont » et assez cohérents avec le choix d'un « parc rustique » par Clermont Communauté ; tout projet devant impérativement s'élaborer et se réaliser au niveau de Clermont Auvergne Métropole (qui a succédé à Clermont Communauté le 1^{er} janvier dernier).

Le projet de parc rustique, même s'il n'est évidemment pas parfait, et dont la conception ressemble, par endroits, un peu trop à celle d'un jardin public et d'un centre de loisirs sportifs (*skate-park*, piste pour *roller*, petit terrain de golf) guère compatible avec un ENS, constitue en tout cas une bonne base de réflexion et de discussion pour l'aménagement de l'ancienne carrière¹.

L'ASCOT est de ce fait favorable à un minimum de construction afin d'accueillir un centre muséographique ou une maison de site (avec des places de stationnement) à l'entrée de l'ancienne carrière, mais sous la forme de bâtiments « verts », c'est-à-dire construits avec des matériaux écologiques ou/et recyclés (certains murs pouvant être végétalisés), récupérant les eaux de pluie, et dont les toits pourraient accueillir des... panneaux photovoltaïques !

➤ Documents de Combrailles Durables utilisés :

- 1) Site Internet www.combraillesdurables.org.
- 2) Dépliant « COMBRAILLES DURABLES. Coopérative citoyenne de production d'énergies renouvelables ».
- 3) « Vers un parc photovoltaïque coopératif à Nohanent ? (Commune de Nohanent – Puy de Dôme (63) » – Rédaction : Adrienne Pernot du Breuil, pour la coopérative citoyenne – Novembre 2016).
- 4) Courriels de M^{me} Isabelle Gardères à l'ASCOT.

¹ cf. projet de « parc rustique » sur www.gergovie.fr/htmfr/actus.html.



Actualités des Côtes

LIDAR

Comme nous l'avions laissé présager dans la Chronique précédente (N° 105 p. 1), l'ASCOT a récupéré le 30 juin les données LIDAR du site des Côtes. Pour cela, notre association a fait l'acquisition d'un périphérique adapté, à savoir un disque dur externe SSD d'une mémoire de 250 Go (suffisante pour stocker les 81,1 Go que représentent les données LIDAR plus d'autres dossiers tels que nos sites Internet).

Excellente nouvelle, la facture réglée par l'ASCOT pour l'acquisition des données LIDAR s'élevait « seulement » à 1187 €, soit le coût minimal prévu par la convention de partenariat entre le CRAIG et l'ASCOT (cf. Chronique N° 104 pp. 3-7). En effet, le FEDER (fonds européen de développement régional) a subventionné à 60 % (soit le taux maximum possible !) la campagne LIDAR 2017 du CRAIG.

Pierre Boivin a commencé à travailler sur les données LIDAR et réalisé des MNT (modèles numérique de terrain), images laissant apparaître le site des Côtes sans sa végétation et recelant donc de très nombreuses informations relatives au parcellaire, à la mise en valeur des sols, à la géologie et aux occupations anciennes. Il nous a suggéré de faire un repérage des zones intéressantes et des anomalies repérées afin d'affiner le travail.

Afin d'harmoniser nos recherches respectives, une réunion avec le CEN, avec qui nous avons mutualisé nos moyens et qui bénéficie comme nous de l'intégralité des données et de leur exclusivité pendant deux ans, est prévue le 29 septembre.

Fin des CCVL

Leur bilan n'étant pas jugé satisfaisant par la municipalité, les CCVL (Conseils Citoyens de la Vie Locale) ont été supprimés. Faisant suite aux CVL (Conseils de la Vie Locale), mis en place en septembre 2009, les CCVL de la commune de Clermont-Ferrand avaient été créés fin 2014 afin de relancer la démocratie de proximité (cf. Chronique N° 96 p. 5). Depuis le début, l'ASCOT, représentée par Jean-Claude Gras, était membre du CVL (puis du CCVL) « Les Côtes / Champradet / La Glacière / Les Gravouses », intervenant notamment sur les dossiers portant sur les accès à Chanturgue, le PLU et l'ENS.

La municipalité clermontoise souhaite maintenant développer « *de nouvelles approches, plus dynamiques et plus en phase avec les attentes des clermontois.* » (Demain Clermont, juillet-août 2017, p. 26). La Ville « *souhaite ainsi s'engager pour une démocratie locale plus contributive, citoyenne et innovante (...) promouvoir une démocratie d'initiatives partagées et portées par une pluralité d'acteurs : habitants, élus, fonctionnaires territoriaux, acteurs économiques, acteurs associatifs, culturels...* » (Ibid.). Les cinq engagements de la Ville de Clermont-Ferrand pour une « démocratie contributive » (quelle différence avec la « démocratie de proximité ? ») sont ainsi de « *concerter davantage* », « *favoriser l'avantage des initiatives citoyennes* », « *faire le pari de l'innovation* », « *miser positivement sur les jeunes* » et « *partager des règles du jeu simples et claires* » (Ibid. p. 27).

Au-delà de ce pur bla-bla de communicant, il reste à savoir quelle forme prendra cette « démocratie contributive ». Des « forums de territoire » (quartiers ?) devraient ainsi réunir « *une à deux fois par an tous les habitants et les acteurs pour faire le point sur les actions en cours et à venir et découvrir les nouvelles initiatives.* » (Ibid.). En outre, la Ville entendrait notamment « *favoriser l'animation du territoire et le lien avec les questions du "quotidien" : le soutien apporté aux Comités de quartier, dans un cadre conventionnel renouvelé.* » (Ibid.).

Quelle excellente initiative ce serait en effet de la part de la municipalité que de s'en remettre enfin aux acteurs qui ont une parfaite connaissance du terrain et de ses habitants ! Pour les zones urbaines du site des Côtes, il s'agit notamment des Comités de quartier de Champradet avec Christiane Jalicon, de La Glacière avec Claude Bonin et de Chanteranne, sans oublier le Comité d'animation des Côtes de Chanturgue, dont la présidente, Chantal Pras, vient malheureusement de décéder (cf. p. 16), et l'association AAMAC (Aux Amis du Maupas Au Chevalard), animée par Jean-François Meunier, Michel Planche et Bernard Thorre. En ce qui concerne les secteurs non urbanisés, l'ASCOT est évidemment incontournable, notre association ayant largement fait ses preuves !

Du nouveau dans la carrière

Depuis quelques temps, la carrière connaît de nouveaux occupants. Accroché sur la barrière d'entrée, qui est maintenant baissée et renforcée par un pilier en béton coulé récemment, un écriteau indique « RÉCUPÉRATION FÉRAILLE (sic) MÉTAUX BATRI (sic) ».



*Entrée actuelle de l'ancienne carrière des Côtes
Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT - juillet 2017*

À droite de la route, juste avant la barrière, l'ancienne maison de gardiennage est de nouveau habitée, un nouveau nom apparaissant sur la boîte aux lettres. Dans l'ancienne carrière, un hangar en tôle a été restauré et quelques caravanes paraissent y être à demeure. Cette installation n'a vraisemblablement pu se faire qu'avec l'accord de Jacques Chambon, l'ancien PDG de la Société des Basaltes du Centre (SBC), voire à son initiative. Dans quel but ?

Si les différents véhicules – motos, quads, 4X4 – ne peuvent plus accéder à l'ancienne carrière par la route, a fortiori les fourgonnettes et véhicules à remorque transportant les motos, rien ne les empêche d'y entrer par d'autres chemins. Ainsi, le mercredi 6

septembre en fin d'après-midi, l'ASCOT a pu observer quatre gros 4X4 dont les occupants s'en donnaient à cœur joie sur les buttes et les pentes les plus raides de l'ancienne carrière, n'hésitant pas à emprunter les sentiers balisés situés sur ses bords !

On peut espérer que la barrière et la présence des ferrailleurs arrêtent les mauvais citoyens à qui l'ancienne carrière sert de décharge (sauf si un droit de passage leur est éventuellement accordé...). Néanmoins, nous avons tout à fait conscience que cela ne fera sans doute que déplacer le problème : la présence de déchets le long des routes menant à la carrière et surtout à la tour hertzienne est déjà récurrente.

En outre, la présence de ces ferrailleurs, qui se sont sans doute installés dans l'ancienne carrière pour y rester « un certain temps », pourrait amener des complications dans le cas où Clermont Auvergne Métropole sortirait enfin de son immobilisme en se décidant à mettre en valeur l'espace de l'ancienne carrière.

ENS des Côtes de Clermont

Depuis le début de l'année, la démarche participative initiée par la Ville de Clermont-Ferrand et visant à associer les usagers du site des Côtes à l'élaboration du futur plan de gestion de l'ENS, est au point mort (cf. Chronique N° 105 p. 20).

La transformation de Clermont Communauté en Communauté urbaine – Clermont Auvergne Métropole depuis le 1^{er} janvier dernier – a en effet pour conséquence le transfert de certaines compétences de la Ville à la Communauté urbaine : tel est le cas de l'urbanisme. La direction de l'urbanisme de Clermont-Ferrand, à qui incombe le dossier de l'ENS, a donc vu une réorganisation de ses services, provoquant le départ de M^{me} Christine Harrault, responsable du plan de gestion de l'ENS.

Pour suppléer à cette vacance, un appel à candidature a par conséquent été lancé par la mairie de Clermont-Ferrand afin de recruter un chargé de projets liés à la biodiversité et aux sites naturels, dont une des missions est le pilotage de la définition puis de la mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS. La date limite de candidature était le 1^{er} août.

Alors que nous espérions que le ou la remplaçant(e) de M^{me} Harrault serait en place dès ce mois de septembre, les informations communiquées par la mairie au CEN sont les suivantes : entretien avec les candidats sélectionnés en septembre, validation par le maire en octobre et prise de fonction de la personne retenue en... janvier 2018 !

Plus d'un an aura donc été perdu dans cette histoire...

On attend en effet depuis février le deuxième atelier participatif. Quant au compte rendu du premier, remontant à décembre 2016, il ne nous a pas encore été envoyé !

PLU de Durtol

Rappelons tout d'abord qu'en 2013, un premier projet de PLU de Durtol (par son ancienne municipalité) avait été retoqué par le Préfet, l'évaluation environnementale (étude des impacts potentiels sur la biodiversité et les paysages) étant jugée insuffisante par les services de l'État (cf. Chronique N° 91 p. 3).

Le 27 juin dernier, Jean-Louis Amblard et Yves Poss ont assisté pour l'ASCOT à la présentation du nouveau projet de PLU de Durtol par le cabinet d'architecte Descœurs. Les principales informations intéressant l'ASCOT et concernant le plateau des Côtes sont les suivantes :

- ✗ le projet final de PLU, soumis à enquête publique, sera prêt début 2018.
- ✗ Compte tenu des différentes orientations et prescriptions (SCoT, PPRI¹...), la partie durtoloise du site des Côtes serait en zone naturelle (NL), l'ancienne carrière y compris.
- ✗ Aucun projet ou aménagement n'est pour le moment prévu sur cette dernière.

L'ASCOT se réjouit que les prescriptions du SCoT visant à limiter l'étalement urbain soient ainsi respectées, notamment le long de la route (D 764) conduisant à Nohanent (cf. cliché ci-contre).

En ce qui concerne l'aménagement de l'ancienne carrière, l'ASCOT continuera à faire entendre ses propositions auprès de la municipalité de Durtol (ainsi qu'à celle de Nohanent : cf. éditorial pp. 1-4), dans le cadre de Clermont Auvergne Métropole. Cet aménagement devra en effet être compatible avec le projet de « parc rustique », voté il y a dix ans par les élus de Clermont Communauté, ainsi qu'avec les orientations du SCoT du Grand Clermont préconisant un « pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer » dans l'ancienne carrière et un « panorama et point de vue majeurs à pérenniser » sur le sommet de la Garlande (cf. Chronique N° 105 pp. 17-18).



Dans le projet de PLU de Durtol, la partie orientale de la route (bas du versant occidental du plateau des Côtes, à droite sur la photo), conduisant de Durtol à Nohanent, devrait rester en zone naturelle et ne pas être constructible

Photographie de P. Gras / ASCOT - août 2017

Il est temps que ces orientations et décisions prises pour le devenir de l'ancienne carrière soient en effet suivies d'effet. Cet espace est en effet utilisé ou convoité pour des activités non conformes à ces dernières (cf. p. 6).

Entretien du site des Côtes

Depuis le 1^{er} juillet, l'association « études ET chantiers », qui connaîtrait des difficultés financières (selon Clermont Auvergne Métropole), n'assure plus l'entretien du réseau de promenade du site des Côtes. La Communauté urbaine a donc confié cette mission à une nouvelle structure. Il s'agirait de la « Régie de territoire des deux rives », qui a son siège social à Billom et qui opérait jusqu'à présent dans un périmètre compris entre les communes de Cournon, Bort l'Étang et Saint-Dier d'Auvergne. Le cahier des charges de ces chantiers d'insertion a été redéfini, leur reprise ayant eu lieu début septembre. Les sentiers d'accès au secteur archéologique, à la table paysagère, à la zone basse et au col du Bancillon ont ainsi fait l'objet d'une intervention grâce à M. Maneval, responsable de l'entretien du réseau de promenade à Clermont Auvergne Métropole.

Auparavant, l'ASCOT s'était rendue à plusieurs reprises sur le terrain en prévision des prochaines journées européennes du patrimoine, auxquelles elle participe le dimanche 17 septembre (cf. dernière page) ; l'entretien des zones du *fanum* et de la table paysagère ayant été assuré par Pierre Abbadie, Jean-Louis Amblard, André Blanc, Jean-Louis Four, Philippe Gras, Jean-François Meunier et Bernard Thorre. Merci à tous.

¹ PPRI = Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Changements dans les itinéraires de promenade des Côtes



Nouvelle porte d'entrée occidentale du site des Côtes à Durtol (on aperçoit le belvédère de la Garlande)

Photographies de P. Gras / ASCOT - août 2017



Photographie de P. Gras / ASCOT - août 2017



Début 2016, la société VPROD, en la personne de Christian Tijou (par ailleurs un ancien de Chamina), avait contacté l'ASCOT afin de recueillir son avis sur le balisage des itinéraires de promenade du site des Côtes (cf. Chronique N° 101 p. 12). Clermont Communauté avait en effet confié à VPROD la « requalification » du réseau de promenade. Ce travail vient de déboucher sur le terrain par des modifications concernant certains itinéraires, certaines implantations de panneaux de porte d'entrée et de balises directionnelles, et par des changements de dénomination de carrefours d'itinéraires. Quelques exemples :

✕ La porte d'entrée – qui était située vers le cimetière de Durtol, en face du bâtiment de la « SBC Holding » (l'entreprise Chambon), au début de la route conduisant soit à la carrière, soit à la tour hertzienne – a été déplacée vers le complexe sportif de cette commune, ce qui permet d'avoir plus de place pour stationner au départ de la balade, ainsi qu'un nouveau début d'itinéraire plus agréable que l'ancien par la route asphaltée. Cependant, la carte du site des Côtes y a été remplacée par celle de l'agglomération « l'agglomération en balade », ce qui semble être le cas des autres portes d'entrée (il y avait pourtant la solution de mettre la carte des Côtes au verso des panneaux).

✕ Une autre porte d'entrée, celle de Sabourin, sur le bas du versant oriental de Chanturgue, auparavant un peu plus au nord, est maintenant localisée au niveau de l'ancien hôpital-sanatorium transformé en nouvelle école nationale supérieure d'architecture.

✕ Certaines des propositions de l'ASCOT sur les changements de dénomination de carrefours d'itinéraires ont été adoptées, telles « Les Remparts » remplacés par « Les Murailles », « Le Maupas » (qui n'était pas à son réel emplacement) par le « Lac de St-Cassy » (cf. explications dans Chronique N° 100 p. 9) – « Le Maupas » (aujourd'hui à sa vraie place) nommant un nouveau carrefour d'itinéraires –, « Échoppes et Temple » par « Temple », les échoppes étant situées sur la zone basse.

Il n'a par contre pas été possible de déplacer le carrefour d'itinéraires « Temple », celui-ci se trouvant à quelques dizaines de mètres du *fanum*, car cela aurait entraîné trop de modifications (le carrefour d'itinéraires où se trouve le temple, le sanctuaire, s'appelle toujours « Oppidum ») : même problème pour « Plaine de la Reine », située près du *fanum*, alors que cet endroit se nomme tout simplement « La Reine », la plaine de la Reine étant la plaine sud (la « zone basse » ou le « quartier artisanal » de Paul Eychart).

Actuellement, vous ne pouvez plus vous procurer le dépliant de ce réseau de promenade – intitulé « L'agglomération en balades sur le site des Côtes » – à l'Office de Tourisme communautaire de Clermont Auvergne Métropole, celui-ci étant épuisé. Il est en revanche disponible sur leur site Internet. Il s'agit toutefois de la version 2016 où n'apparaissent pas les changements opérés :

www.clermont-fd.com/decouvrir/clermont-volcans/randonnees/.

Vous pouvez également le télécharger sur le site de l'ASCOT :

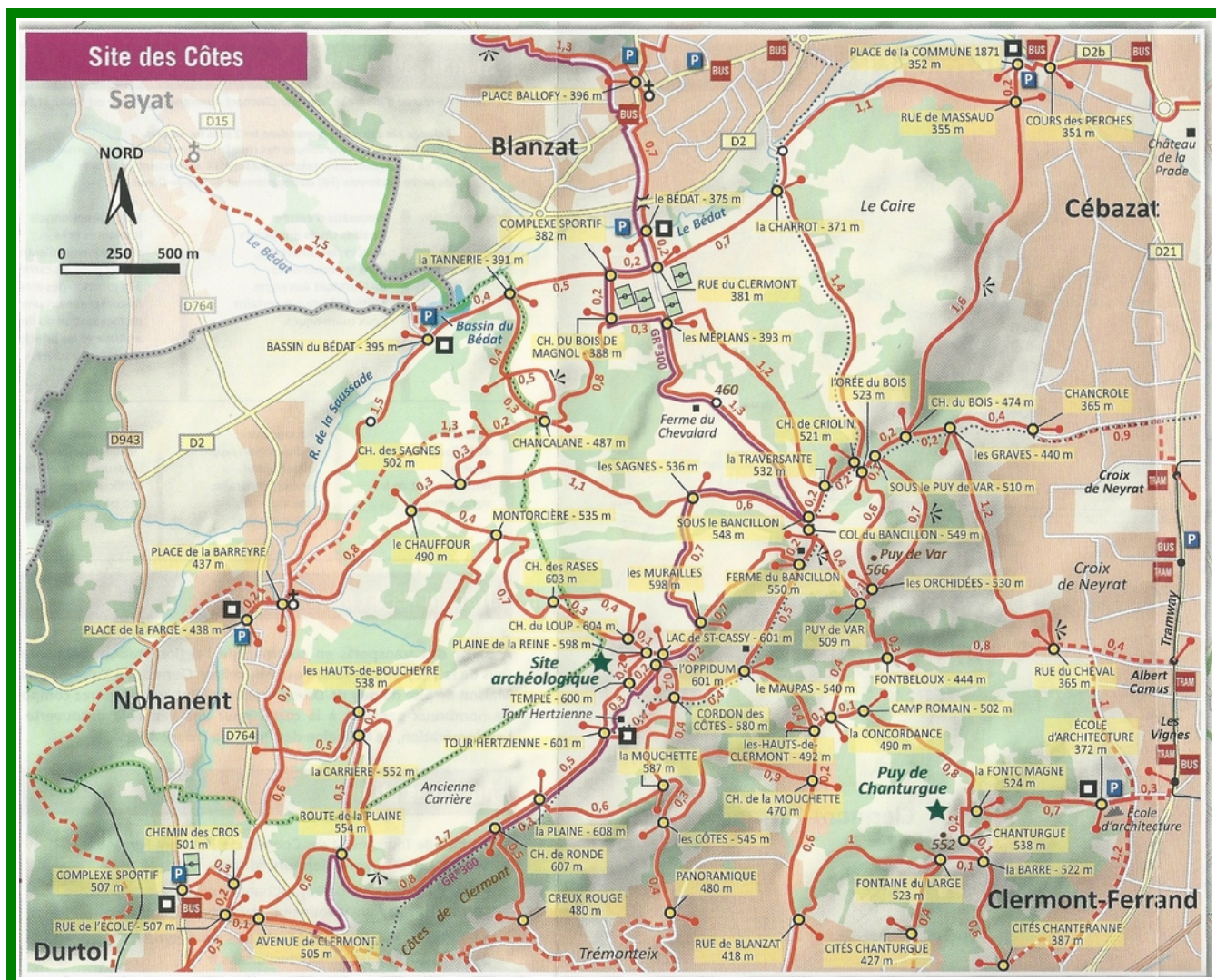
www.gergovie.fr/htmlfr/documents/site_des_cotes_2016.pdf.

Vous trouverez néanmoins le réseau de promenade à jour sur le site de Clermont Auvergne Métropole (ex-Clermont Communauté) dans trois des « balades de proximité » des circuits de l'agglomération clermontoise (« Site des Côtes et puy de Chanturgue » / « Site des Côtes et puy de Var » / « Aux balcons de la ville ») :

www.clermontmetropole.eu/bouger-se-divertir/a-la-decouverte-de-lagglo/itineraires-de-randonnees/21-idees-de-circuits-dans-lagglo-clermontoise/

ainsi que dans la nouvelle version de la carte « L'agglomération en balades » devenue « La Métro en balades »¹ (disponible en version papier à l'Office de Tourisme communautaire, un gros plan étant fait sur le site des Côtes : cf. ci-dessous). Le lien suivant vous permet d'accéder à la carte interactive « Cartographie des sentiers balisés » :

www.clermontmetropole.eu/bouger-se-divertir/a-la-decouverte-de-lagglo/itineraires-de-randonnees/



Nous espérons que cela ne signifie pas la fin de la version papier de la carte individuelle du site des Côtes, car celle-ci comportait, outre le plan des itinéraires sur une échelle plus importante, des informations sur les communes traversées (Blanizat, Cébazat, Clermont-Ferrand, Durtol et Nohanent), les monuments et autres particularités à visiter, comme le secteur archéologique du plateau des Côtes de Clermont.

Toutefois, dans le cas où elle ne serait plus imprimée, nous demanderons à ce qu'elle soit tout au moins disponible, dans une version actualisée, sur les sites Internet concernés.



¹ La communauté d'agglomération « Clermont Communauté », devenue le 1^{er} janvier 2017 une communauté urbaine, soit une forme plus intégrée d'intercommunalité, s'appelle désormais « Clermont Auvergne Métropole », bien que cette dernière ne soit pas encore une « métropole », forme la plus intégrée d'intercommunalité. Le 30 juin 2017, le conseil communautaire a approuvé la transformation de la communauté urbaine en « métropole » à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le chêne pubescent

Partant des Bughes, la rue des Chanelles monte vers Durtol, et permet l'accès aux Côtes de Clermont, par le chemin de la Plaine. Dans le dictionnaire étymologique des noms de lieux en Savoie, d'Adolphe Gros, la chanelle est un bois de petits chênes : est-ce à l'origine du nom de cette voie ? Elle aurait permis, dans les temps, d'accéder au peuplement de chêne pubescent dont les photos aériennes révèlent la présence sur le versant ouest des Côtes, depuis au moins 60 ans...

Le billet Nature
d'Yves Poss



**Un geai a dû oublier
la cachette d'un gland**

Photographie d'Y. Poss / ASCOT
août 2017

Le chêne pubescent est l'espèce d'arbre la plus présente sur les Côtes. Il est depuis longtemps arbre de haie, soulignant les talus entre les champs. Il est aussi « pied cornier », marquant un angle de parcelle, substitut ou abri pour une borne. Certain bosquet a certainement apporté son ombrage aux agriculteurs, pour leur pause méridienne...



Geai des chênes

Dessin de Noël Guillaoux

dans C. Bouchardy "Espaces naturels et faune
du Grand Clermont" p. 120 / avec l'aimable
autorisation de C. Bouchardy et N. Guillaoux

Cet arbre typique du subméditerranéen s'étend sur les Côtes. Avec l'aide, en particulier, des geais, puisque cet oiseau enfouit des glands, provision pour l'hiver, dans les terrains alentour : oubliés, ils deviennent des accrues, jeunes plants qui étendent peu à peu la chênaie. Issus du petit massif qui domine Durtol, ils forment déjà un beau perchis dans quelques parcelles au-dessus de Trémonteix. Mais

leur ombrage n'a pas encore réussi à étouffer tous les épineux dont ils ont peu à peu pris la place, et le sous-bois mériterait quelque débroussaillage pour devenir un lieu de promenade. Le chêne poursuit sa reconquête de l'espace, on peut repérer quelques pieds qui s'installent dans les friches, ou sur les délaissés de la carrière.

En terme de formation végétale, ce chêne est une essence pionnière dans la dynamique des forêts collinéennes xérophiles (Carinio-Fagenalia) et submontagnardes (Cephalanthero-Fagion)¹. Il accompagne, et favorise le retour d'espèces botaniques que les pratiques agricoles avaient éliminées, et il abrite à présent une faune très diverse, sanglier, blaireau, pic vert, entre autres. Dans le trou laissé par la chute d'une grosse branche, un nid de frelon européen s'est installé... (cf. encadré page suivante).

Curieusement, il est connu comme chêne blanc en Provence, par opposition au chêne vert, mais comme chêne noir en Périgord, à cause de son écorce. C'est le meilleur des chênes truffiers². Il pourrait peut-être trouver cette fonction sur les Côtes, si le sol s'avérait propice. Ce qui est fort possible. Gérard Chevalier, chercheur en retraite de l'INRA de Clermont-Ferrand (site de Crouel), spécialiste des truffes et de l'interaction entre les arbres et les champignons, pourrait sans doute apporter son avis d'expert. Il est à l'origine de la mycorhization provoquée des plants d'arbre par la truffe : il a installé divers essais à proximité de Clermont-Ferrand, et sa méthode est pratiquée, en France et ailleurs, avec succès, depuis plusieurs décennies.



**Sous les jeunes chênes,
au-dessus de Trémonteix**

Photographie d'Y. Poss / ASCOT - août 2017

¹ « Flore forestière Française », dirigée par Jean-Claude Rameau, Institut du développement forestier, 1989.

² Dito.

Le bois du chêne blanc est utilisé en charpente, mais guère en menuiserie, car il est trop difficile à travailler. Les troncs, même irréguliers, et les grosses branches, non ou à peine équarries, ont été préférés à tout autre bois dans la charpente paysanne¹. Au XVIII^e siècle, les agents domaniaux de l'arsenal de Toulon parcouraient la Provence pour marquer les arbres qui convenaient aux navires en construction, ceux dont la forme anticipait la courbure des pièces de la coque : le chêne pubescent a contribué à la fourniture de bois de marine.

Le chêne pubescent s'hybride avec les deux « grands » chênes nationaux, chêne pédonculé et chêne sessile : quelques individus issus de ce mariage sont probables sur les parties des Côtes où le sol est le plus profond. En ubac, en fond de vallon. Leur détermination est affaire de spécialistes.

Après le gel printanier, quelques chênes du plateau ont souffert de la sécheresse estivale, et leur feuillage offre prématurément des couleurs d'automne : mais cette espèce est armée pour résister au déficit hydrique, et la forêt de chêne pubescent devrait s'affirmer sur les Côtes. Elle est élément de décor, de promenade, d'accueil pour les hommes, les animaux, les fleurs...



À la conquête des Côtes, un chêne pionnier...

Photographie de Y. Poss / ASCOT - août 2017

À propos de frelons

Ne confondons pas frelons européens et frelons asiatiques.

Contrairement à la légende, les premiers sont des animaux pacifiques, pas gênants pour les humains, et très utiles pour le nombre ahurissant d'insectes qu'ils font disparaître. En Allemagne, ils sont protégés par la loi depuis 1987, sans aucun souci (cf. « La Hulotte » N° 92, 94 et 95 : www.lahulotte.fr).

Les seconds, arrivés en France il y a quelque dix ans, sont repérés dans le Puy-de-Dôme depuis 2011. Présents sur les Côtes, ils sont en particulier friands d'abeilles ; ils peuvent attaquer une ruche, et être dangereux lors de la défense de leur nid.

(À suivre...)



Frelon européen

www.guepes.fr/frelon-europeen.htm



Frelon asiatique

www.guepes.fr/frelon-asiatique.htm



Dans le trou d'un chêne, un nid de frelon européen...

*Photographie de Y. Poss / ASCOT
août 2017*

¹ « Le livre des arbres, arbustes et arbrisseaux », Pierre Lieutaghi, Robert Morel éditions, 1970.

Des fouilles cet été sur Corent !!

Les membres de l'ASCOT et autres lecteurs de *La Chronique de l'Oppidum*, qui, depuis environ un mois, seraient allés faire un tour sur le plateau de Corent, ont dû penser que le rédacteur en chef du journal d'information de l'ASCOT était bien mal informé. Alors que nous avons annoncé dans la Chronique précédente de juin (N° 105 p. 11) l'absence de fouille pour cet été, nos éventuels lecteurs/promeneurs ont pu au contraire constater que des fouilleurs étaient à pied d'oeuvre ou tout au moins que deux terrains étaient fraîchement décapés et en train d'être fouillés !

Nous étions pourtant très bien renseignés puisqu'ayant posé la question à un responsable du SRA (Service Régional d'Archéologie), service de la DRAC délivrant les autorisations de fouille. Un message du laboratoire LUERN (l'association fondée par Matthieu Poux pour planifier et gérer le budget de ses recherches sur les communes de Corent, les Martres-de-Veyre et Veyre-Monton), paru sur son compte *facebook* le 27 juin, soit le même jour que l'envoi de la Chronique N° 105, corrobore d'ailleurs nos informations: « *Cette année, pas de fouilles au Puy de Corent mais un programme bien chargé avec la rédaction des dernières campagnes, de la prospection et la restitution du bâtiment gallo-romain trouvé en 2014 avec son immense cave.* ».

Ce n'est en effet que le 11 juillet qu'un courriel du secrétariat du LUERN à ses adhérents les informait subitement qu'une fouille se déroulerait du 7 août au 7 septembre : « *Contre toute attente, nous venons d'apprendre qu'une fouille aurait quand même lieu cet été sur le plateau. En effet, des travaux de plantation d'arbres engagés par le Département du Puy-de-Dôme vont nous amener à décaper deux secteurs de fouille d'une surface totale d'environ 400 m², situés à proximité immédiate du théâtre et du sanctuaire. La fouille des vestiges sera menée intégralement jusqu'au terrain naturel.* ».



***Fouille au sud du sanctuaire (au premier plan, mur en pierre sèche contemporain délimitant l'espace paysager) –
Photo prise juste avant que le ciel ne nous tombe sur la tête !
Photographie de P. Gras / ASCOT - août 2017***

Dans ces circonstances, il s'est agi de fouilles préventives (et non de fouilles programmées), c'est-à-dire comparables à une intervention précédant des travaux de construction ou de voirie. Même si ces fouilles ne se sont pas présentées comme un cas d'école :

✕ D'une part, la richesse de l'ensemble du plateau est connue, y compris en dehors des endroits fouillés, par la prospection pédestre et aérienne. Il n'a donc pas été nécessaire d'effectuer des sondages de diagnostic, première phase de l'archéologie préventive destinée à déterminer si tout ou partie du périmètre sondé est suffisamment riche ou intéressant d'un point de vue archéologique ou/et historique pour que des fouilles préventives (ou tout au moins une protection des vestiges) soient prescrites.

✕ D'autre part, les fouilles préventives sont normalement réalisées par l'INRAP (Institut National des Recherches Archéologiques Préventives) ou tout autre organisme habilité après appel d'offre. Ce qui n'est pas le cas pour Corent cet été, les fouilles ayant été confiées à Matthieu Poux et son association LUERN, sans doute en raison des courts délais impartis et de la parfaite connaissance du terrain par l'universitaire lyonnais et son équipe.

Les fouilles de cette année se sont donc déroulées sur deux secteurs, l'un immédiatement au sud du sanctuaire, l'autre à son orient au départ du parcours archéologique.

Sur le premier (cf. cliché ci-dessus), ont notamment été mis au jour le prolongement des fossés néolithiques découverts lors des fouilles du sanctuaire, un niveau du Bronze final et des vestiges d'habitat gaulois (informations orales d'un fouilleur).

Nouvelle BD sur Gergovie : la bataille imaginaire !

Un an après la parution de « Gergovie la victoire » (cf. Chronique N° 102 pp. 16-17), une nouvelle bande dessinée est consacrée à la première moitié de l'année 52 av. J.-C., la septième de la guerre des Gaules, qui a vu Vercingétorix se dresser face à César. La plus grande partie et le point d'orgue de cet ouvrage concernent la bataille de Gergovie, seule défaite personnelle de César pendant la conquête. Son titre en est tout simplement « Gergovie » et raconte les mêmes épisodes que la BD précédente.

Si la publication, en l'espace d'un an, de deux bandes dessinées sur un épisode aussi circonscrit a de quoi surprendre, elle s'explique en fait très bien. La nouvelle BD, sortie au mois de juillet, a été éditée par ASSOR BD (en association avec OREP éditions), spécialisée dans la bande dessinée historique : www.assorbd.fr. Elle complète « Alésia », parue chez le même éditeur en 2011 à l'occasion de l'ouverture du MuséoParc Alésia, dans la série « ROMA AB VRBE CONDITA », dont le scénariste Silvio Luccisano était le maître d'œuvre. Or ce dernier s'est fâché avec l'éditeur au sujet du quatrième tome de sa magnifique série « Le casque d'Agris » (publiée chez ASSOR BD – cf. Ibid.), l'accusant d'en avoir censuré certains passages. Silvio Luccisano a donc fondé sa propre maison d'édition GALLIA VETVS pour publier « Gergovie la victoire » : www.galliavetus.fr. ASSOR BD n'a toutefois pas renoncé à compléter son catalogue et a fait appel à une nouvelle équipe, dont le scénariste Ériamel, spécialiste des Vikings et du monde normand médiéval !



Comparativement à la BD de l'an dernier, le dessin de cette nouvelle version a sans doute moins de style, mais est beaucoup plus abouti, très appliqué, les proportions du corps des personnages étant cette fois très bien rendus, les décors très détaillés, cela dans la lignée des œuvres de Jacques Martin, un des maîtres de la bande dessinée franco-belge, créateur d'Alix (le jeune Gaulois édué devenu citoyen romain par adoption) et d'autres séries historiques (même si les graphistes n'ont pas la virtuosité et la fermeté de trait de l'ancien collaborateur d'Hergé...). L'équipement des guerriers gaulois, des légionnaires, des chevaux, les différentes constructions (bâtiments, remparts...), le mobilier domestique sont dépeints de manière très précise (voir en particulier la représentation de l'*oppidum* de Corent), un effort particulier semblant avoir été fait pour les machines de guerre romaines (notamment lors du siège d'*Avaricum*), le tout bénéficiant des dernières découvertes archéologiques et du conseil de quatorze archéologues et/ou spécialistes de l'Antiquité (mais d'aucun latiniste !), en premier lieu Yann Deberge qui présente l'ouvrage et dont la version dessinée de la bataille s'inspire directement d'une de ses publications récentes (2014) « *Témoignages de la Guerre des Gaules dans le bassin clermontois, nouveaux apports* » : www.racf.revues.org/2071.

Cette publication prend ainsi prétexte de découvertes récentes, notamment de fossés, faites en particulier lors d'interventions d'archéologie préventive dans le secteur allant de Merdogne à Gondole, et recycle aussi des trouvailles anciennes, le tout vaguement daté du I^{er} siècle av. J.-C., qui, selon Yann Deberge et ses collaborateurs – ajoutés à la mise au jour des « camps romains » d'Orcet et de La Roche Blanche – se rapportent sans aucun doute à la bataille de Gergovie ! L'emprise de cette bataille aurait donc été plus importante que César ne l'écrit. La nouvelle BD sur Gergovie est donc l'adaptation de cette théorie nouvelle, et nous y voyons l'armée de Vercingétorix occuper aussi bien Merdogne que... Corent ! Cependant, contrairement à la version totalement invraisemblable de Silvio Luccisano (cf. Ibid.), la ville de Gondole a été évacuée. Elle joue néanmoins un rôle important dans la bataille. Si César n'en dit rien et ne parle pas de plusieurs *oppida* lors du siège de Gergovie, Yann Deberge et ses collègues ont la réponse : « *...De Bello Gallico ne retranscrit pas toute la réalité et la complexité du champ de bataille. Le récit de César, malgré le caractère factuel et la concision qui l'habillent, n'offre qu'une vision incomplète et subjective des événements qui se sont effectivement déroulés lors du siège de Gergovie* » ! (cf. p. 45 publication susnommée).

En conséquence, la reconstitution que propose la nouvelle BD est souvent contradictoire avec le récit de la guerre des Gaules, on est loin de retrouver tout ce qu'affirme César dans son rapport, mais on invente des péripéties basées sur l'interprétation subjective de découvertes archéologiques... En bref, on ne croit pas ce que dit César, mais on croit ce qu'il ne dit pas ! Les auteurs, dans l'avant-propos de la BD, posent ainsi comme premier postulat de leur narration la supériorité de l'archéologie sur le texte césarien : la « découverte [des oppida de Gondole et Corent] (...) l'emporte sur le texte de César. » ! Il s'agit donc d'une bataille imaginaire. Leur est-il seulement venu à l'esprit que, si César n'en parle pas, c'est sans doute qu'ils n'ont joué aucun rôle dans l'épisode de Gergovie et que, par conséquent, Gergovie ne se situe peut-être pas là où Yann Deberge le pense ?

Des Belges chez les Arvernes

Compte rendu d'une visite des Côtes de Clermont le 5 mai 2017

Je suis un historien amateur comme il en existe quelques-uns un peu partout sur cette planète. De nationalité belge, je vis près de Liège, une ville située aux confins nordiques de la Gaule et qui est de culture et de langue françaises.

Ayant été éduqué dans la langue de Voltaire, je suis évidemment très intéressé par le monde francophone et par la France en particulier. C'est ainsi que, il y a déjà plus d'une dizaine d'années, j'ai commencé à me passionner pour ce qu'on appelle la Guerre des Gaules et plus particulièrement les batailles de Gergovie, d'Alésia et d'*Uxellodunum*.

Il est vrai que dans ma région, le personnage important de cette époque lointaine est un certain Ambiorix, roi des Éburons qui se rendit célèbre en créant quelques problèmes importants à Jules César. Cependant, ce n'est pas l'objet de cet article mais bien dans ce cas précis le site de la bataille de Gergovie où le célèbre roi des Arvernes Vercingétorix obtint un succès militaire contre les légions romaines.

Le problème en ce qui concerne une époque ancienne comme la Guerre des Gaules (58 à 51 avant J.-C.) est la localisation des batailles. En l'occurrence, lors de mes recherches, je me suis rendu compte qu'en ce qui concerne la bataille de Gergovie, il y a trois sites qui sortent du lot : Gergovie (Merdogne, le site officiel), les Côtes de Clermont et accessoirement Corent.

J'ai donc voulu aller les reconnaître avec ma compagne Joëlle (qui a obtenu une licence en Histoire) et comparer le site officiel de Merdogne « Gergovie » et les deux autres sites importants des Côtes de Clermont et de Corent. C'est ainsi qu'il y a déjà un certain temps, j'avais contacté l'association ASCOT qui a bien voulu répondre gentiment à mes questions. J'ai eu des contacts excellents notamment avec Monsieur Philippe Gras et d'autres personnes dont Monsieur Jean-Louis Amblard.



Michel Hubert et sa compagne Joëlle devant le fameux mur à contreforts (hauteur = 3,60 m)

Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT - 5 mai 2017

C'est ainsi que finalement, un rendez-vous fut pris le 5 mai dernier dans la matinée au parking situé près de la tour hertzienne de Durtol. Il faut croire que les Dieux de la Gaule étaient avec nous car il y avait un soleil radieux pour rendre notre découverte plus agréable. Là-bas, Jean-Louis Amblard nous attendait. D'emblée, notre guide sympathique nous montra plusieurs livres intéressants, notamment un livre de Maurice Busset et plusieurs livres de Paul Eychart ainsi qu'une revue ancienne et il nous offrit plusieurs revues « La Chronique de l'Oppidum ». Un bien beau cadeau que celui-là pour un historien amateur comme moi ! (J'ai déjà la chance de posséder de nombreux livres d'histoire et notamment deux livres de Paul Eychart).

Peu après, notre guide nous entraîna vers l'entrée du site en nous faisant découvrir le paysage grandiose aux alentours et en nommant plusieurs puy dont le fameux Puy de Dôme ainsi que quelques villages. Il nous donna de nombreuses informations sur la ville de Clermont qu'on découvre vraiment très bien de cet endroit. Il nous a fait découvrir les vestiges d'un temple gallo-romain jadis fouillé par Monsieur Eychart. La visite se poursuit en découvrant des restes de murailles. Tout au long de ce parcours, notre guide nous a révélé de nombreux détails et nous avons découvert plusieurs panneaux didactiques.

Un peu plus tard, Monsieur Amblard nous a demandé de le suivre en empruntant un sentier qui serpente et descend assez fort par endroits pour nous faire découvrir un mur imposant qui se trouve dans un excellent état de conservation (cf. page précédente).

Ensuite, notre guide nous a emmenés en direction du puy de Var. De cet endroit, on a une vue exceptionnelle sur le site des Côtes de Clermont ainsi que sur la ville de Clermont-Ferrand. On découvre notamment le puy de Chanturgue où se trouvent les restes d'un camp romain qui serait le petit camp romain de la bataille de Gergovie. Monsieur Amblard nous a expliqué le déroulement de cette bataille.

Il est intéressant de pouvoir comparer les différentes versions et d'aller visiter les sites de la Guerre des Gaules en conservant une liberté d'esprit quant à leur emplacement. C'est dans une démarche de comparaison objective que je suis venu sur le site des Côtes de Clermont. De manière générale, on regrettera le manque important de véritables fouilles en ce qui concerne le site des Côtes de Clermont par rapport à Merdogne « Gergovie » et Corent.

Notre guide nous a aussi parlé de l'histoire de Clermont-Ferrand ainsi que des origines volcaniques de la région d'Auvergne et des curiosités botaniques locales. Finalement, nous sommes retournés à notre point de départ en marchant sur un chemin passant entre les arbres. La visite se terminait déjà. Nous avons passé trois heures sur place et j'avais l'impression qu'il n'y avait que quelques instants. Le temps passe si vite quand on s'amuse bien.

Nous avons profité de ce petit séjour en Auvergne pour nous rendre également sur les deux autres sites revendiquant être le site de Gergovie dont le site de Gergovie/Merdogne ainsi que le site de Corent et son charmant village.

Nous tenons, Joëlle et moi, à remercier Monsieur Amblard pour sa disponibilité et sa gentillesse ainsi que tous les membres de l'association ASCOT.

Michel HUBERT

le 23/06/2017 à Seraing (Liège), Gaule Belgique

« La Chronique de L'Oppidum » N° 106 – Septembre 2017

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT – Directeur de publication, rédacteur en chef : Philippe Gras.

Ont collaboré à ce numéro :

Auteurs des textes : Éditorial : Nouveau projet de parc photovoltaïque : l'ASCOT dit NON ! (Philippe Gras) / Actualités des Côtes (Philippe Gras) / Le billet Nature : Le chêne pubescent (Yves Poss) / Des fouilles cet été sur Corent !! (Philippe Gras) / Nouvelle BD sur Gergovie : la bataille imaginaire ! (Philippe Gras) / Des Belges chez les Arvernes (Michel Hubert) / Décès de Madame Chantal Pras (Christiane Jalicon).

Réalisation informatique : Philippe Gras.

Adhésion à l'ASCOT

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

O **Souhaite adhérer à l'ASCOT** (règlement par chèque à l'ordre de ASCOT). Une carte d'adhérent et un reçu fiscal me seront adressés en retour. **Comprend l'abonnement à « La Chronique de l'Oppidum » (4 numéros par an).**

Adhésion annuelle : 20 €

Membre bienfaiteur : 40 € ou plus

ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200 et 238 bis du CGI

O Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).

Merci de nous indiquer votre courriel afin de bénéficier d'une Chronique en couleur

Décès de Madame Chantal PRAS

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès, survenu soudainement le 16 août, de Madame Chantal PRAS, présidente du Comité d'animation des Côtes de Chanturgue.

C'est en 1995, à la suite du décès de son mari, que Madame PRAS avait choisi de reprendre le flambeau et de lui succéder pour poursuivre son action au sein du comité dont Robert PRAS avait été le fondateur. Il a également donné son nom au gymnase jouxtant le collège Roger Quilliot en bas des Côtes dans le quartier de Trémonteix. Depuis, c'est avec beaucoup de dynamisme et de gentillesse que Chantal, entourée d'une équipe de fidèles bénévoles, organisait annuellement non seulement un thé dansant et un loto mais aussi le célèbre « Alambic » de la place de la Glacière qui a lieu chaque année début décembre. Très attachée aux valeurs d'amitié et de solidarité, elle adhérait à la plupart des associations du quartier, assistant à toutes les réunions et animations et n'hésitant pas à proposer ses services en cas de besoin.

Avec sa disparition brutale et prématurée, c'est une figure du secteur associatif de notre quartier qui nous quitte mais aussi une adhérente et une amie. C'est donc avec beaucoup d'émotion et de tristesse que notre association adresse à ses enfants et petits-enfants ainsi qu'à tous les membres de son association et du comité de quartier de la Glacière dont elle était la secrétaire, ses vives et sincères condoléances.



La fête de l'alambic le samedi 3 décembre 2016 : Chantal Pras est la cinquième personne en partant de la droite – Crédit : C. Da Cunha

Journées européennes du patrimoine 2017

Dimanche 17 septembre

à partir de 10 h 00

Lieu de la manifestation : secteur archéologique Paul Eychart

➔ Accès fléché depuis le cimetière de Durtol

Aire de stationnement près de la tour hertzienne

Programme

- ◆ **10 h 30 : Découverte archéologique du plateau des Côtes, sa place dans le bassin clermontois aux époques gauloise et gallo-romaine**
- ◆ **14 h 30 : Découverte archéologique du plateau des Côtes, sa place dans le bassin clermontois aux époques gauloise et gallo-romaine**
- ◆ **16 h 15 : La bataille de Gergovie selon Paul Eychart**

Table d'information de l'ASCOT : adhésions - dépliants - panneaux d'exposition - maquettes - « La Chronique de l'Oppidum », le journal de l'ASCOT - livres en vente (ouvrages de Paul Eychart, publications sur les orchidées des Côtes et les fouilles récentes de Trémonteix)